

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 1<sup>er</sup> juin 2015, à 20 h au 854 rue St-Jean-Baptiste à Henryville, sont présents mesdames et messieurs les conseillers; Danielle Charbonneau, Léo Choquette, Daniel Thimineur, Valérie Lafond et Francine Grenon sous la présidence Mme. Andrée Clouâtre mairesse, formant quorum.

Absente : Mme. Isabelle Deland

Également présente Mme. Josée Desrochers, d.g.a. et secrétaire-trésorière adjointe

La mairesse, madame Andrée Clouâtre, ouvre la séance à 20 hrs.00.

**5256-06-2015**  
**Ouverture**  
**de la séance**

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Danielle Charbonneau et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2015.

**5257-06-2015**  
**Adoption de**  
**l'ordre du jour**

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en laissant le varia ouvert.

**5258-06-2015**  
**Adoption du**  
**procès-verbal**

Il est proposé par Danielle Charbonneau appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 4 mai 2015.

**5259-06-2015**  
**Adoption des**  
**comptes à payer**  
**du mois de mai et**  
**ratification des**  
**comptes déjà payés**

Il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois de mai 2015 totalisant la somme de **40 142.49 \$.**

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de mai 2015 au montant de **47 099.12 \$.**

Pour un total de comptes à payer de : **87 241.61\$.**

*Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.*

---

Josée Desrochers, dga  
Secrétaire-trésorière adjointe

**Période de questions**

Une questions fût posée.

**Dépôt et constat**  
**des états financiers**  
**consolidés**

Le conseil municipal reconnaît le dépôt du rapport du vérificateur M. Jean-Yves Trottier de la Firme Raymond Chabot Grant Thornton ainsi que les états financiers consolidés au 31 décembre 2014 suite à une rencontre tenue à l'hôtel de ville le 25 mai et déposé à la séance régulière du 1<sup>er</sup> juin 2015.

**5260-06-2015**  
**Paiement Q.P. 1<sup>er</sup>**  
**versement S.Q.**

Attendu que la municipalité a reçu la facture pour la quote-part de la Sûreté du Québec pour 2015;

Attendu que la municipalité doit verser le 1<sup>er</sup> versement avant le 30 juin;

En conséquence, il est proposé par Daniel Thimineur appuyé par Francine Grenon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 96,960.\$ représentant le 1<sup>er</sup> versement de la Q.P. de la Sûreté du Québec pour 2015.

**5261-06-2015**  
**Q.P. 2<sup>ième</sup> vers.**  
**RIAEPVH**

Considérant que la municipalité d'Henryville a adopté par sa résolution no. 5070-12-2014 les prévisions budgétaires de la RIAEPHV pour 2015;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Danielle Charbonneau, il est résolu à l'unanimité que la municipalité verse le 2<sup>ième</sup> versement de la quote-part à la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise, au montant de 36, 420.00\$ tel que prévu au budget.

- 5262-06-2015**  
**Paiement 1<sup>er</sup> vers.**  
**Q.P. MRC**
- Attendu que la municipalité a reçu la facture pour la quote-part de la MRC pour 2015;
- Attendu que la municipalité doit verser le 1<sup>er</sup> versement avant le 1<sup>er</sup> juillet;
- En conséquence, il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Daniel Thimineur et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 45 932.75.\$ représentant le 1<sup>er</sup> versement de la Q.P. de la MRC pour 2015.
- 5263-06-2015**  
**Paiement 1<sup>er</sup> vers.**  
**Q.P. MRC digues**
- Attendu que la municipalité a reçu de la MRC la facture pour la quote-part des digues pour 2015;
- Attendu que la municipalité doit verser le 1<sup>er</sup> versement avant le 1<sup>er</sup> juillet;
- En conséquence, il est proposé par Daniel Thimineur appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 26 508.60\$ représentant le 1<sup>er</sup> versement de la Q.P. des digues pour 2015.
- 5264-06-2015**  
**Travaux du**  
**décanteur**  
**primaire et**  
**secondaire USEP**
- Attendu que les travaux de l'usine d'épuration des eaux usées ont été faits selon la soumission ;
- En conséquence, sur la proposition de Francine Grenon appuyée par Valérie Lafond , il est résolu à l'unanimité d'autoriser lesdites dépenses pour le décanteur primaire 73,964.99\$ facture no. SVI00038292 et le secondaire 20,989.98\$ facture no. SVI00037396 ce dernier montant ayant déjà été acquitté au mois de mai 2015 et présenté dans le journal des achats en lot.
- 5265-06-2015**  
**Remplacement de**  
**quatre supports**  
**des tuyaux USEP**
- Attendu que des travaux ont été exécutés à l'USEP, et qu'il y a lieu de faire remplacer les quatre supports de la tuyauterie et des ancrages lesquels sont dans un état de corrosion avancée et ne supporteraient pas les nouvelles installations;
- En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Danielle Charbonneau, il est résolu à l'unanimité de faire l'acquisition des quatre supports de la compagnie Composants industriels Wajax comprenant l'installation au coût de 662.95\$ taxes incluses.
- 5266-06-2015**  
**Inscription**  
**congrès FQM**  
**élus municipaux**
- Attendu que Mesdames Clouâtre, Charbonneau, Lafond et M. Thimineur ont réservé deux chambres pour le congrès de la FQM;
- Attendu que les inscriptions pour les élus doivent être effectuées;
- En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyé par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité défraie les coûts d'inscriptions pour les quatre congressistes au montant de 2,780.\$ plus les taxes applicables et autorise tout frais inhérent à ce congrès.
- 5267-06-2015**  
**Demande de**  
**Mme. Geneviève**  
**Tremblay**
- Considérant qu'une demande a été faite par Mme. Geneviève Tremblay afin de faire l'acquisition de livres chez Librairie moderne pour un montant de 1,000.\$ pour renflouer la bibliothèque;
- En conséquence, il est proposé par Francine Grenon appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité d'autoriser ladite dépenses pour acquérir de nouveaux livres chez Librairie moderne pour un montant maximal de 1,000.\$
- 5268-06-2015**  
**Demande**  
**d'affichage CLSC**
- Attendu qu'une demande a été faite par Mme. Nicole Couture, planificatrice des services techniques du CISSS de la Montérégie Centre pour faire l'affichage du lieu de rassemblement pour le point de service du CLSC d'Henryville;
- Attendu que l'installation de l'enseigne se ferait sur le poteau dans le stationnement et que la portion de la mention « surveillance caméra 24h » serait cachée tant qu'une demande ne sera pas faite à cet effet à savoir : l'installation de caméra de surveillance;
- En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Léo Choquette , il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise l'affichage tel que demandé.

- 5269-06-2015**  
**Remboursement politique familiale**
- Attendu que deux demandes de remboursement ont été signifiées au bureau municipal en regard avec notre politique familiale pour le remboursement d'une naissance et d'activités physiques;
- En conséquence, sur la proposition de Francine Grenon appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité de rembourser les familles qui ont fait une demande pour un montant total de : 100.00\$ pour la naissance et 155.80\$ pour les activités physiques.
- 5270-06-2015**  
**Demande de subvention Fête Nationale**
- Attendu que le comité de la Fête Nationale est à organiser l'évènement du 24 juin prochain;
- Attendu que le Comité de la Fête nationale d'Henryville demande un appui financier pour cette journée;
- En conséquence, il est proposé par Danielle Charbonneau appuyé par Francine Grenon et résolu à l'unanimité que la municipalité contribue pour un montant de 1200.\$ à la Fête Nationale pour 2015.
- Rapport verbal du service incendie**
- Le directeur du service des incendies a fait un rapport verbal lors du caucus.
- 5271-06-2015**  
**Arrimage des services d'urgence**
- Attendu que la municipalité a reçu la résolution 2015-04-097 provenant de la municipalité de Saint-Sébastien à l'effet d'arrimer les services d'urgence pour le processus d'appel des services de sécurité incendie lors d'accidents de la route nécessitant les services ambulanciers;
- Attendu que le directeur des incendies M. Alain Héту a fourni à la municipalité les explications concernant l'implication occasionnée pour ces services;
- En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Francine Grenon, il est résolu à l'unanimité que la municipalité est en accord avec la résolution provenant de la municipalité de Saint-Sébastien.
- Que la présente résolution soit transmise à la MRC du Haut-Richelieu.
- 5272-06-2015**  
**Démission de deux pompiers**
- Attendu que la municipalité a reçu les démissions des pompiers Bruno Samoisette et Mario Hébert;
- En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal reconnaît avoir reçu les deux lettres de démission.
- 5273-06-2015**  
**Achat de 8 sangles**
- Attendu que le directeur des incendies recommande l'achat de huit sangles pour les camions incendie;
- En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Danielle Charbonneau, il est résolu à l'unanimité que la municipalité fasse l'acquisition de huit sangles pour les boyaux des camions du service des incendies au montant de 9.95\$ l'unité plus les taxes applicables.
- 5274-06-2015**  
**Remboursement ½ frais congrès directeur incendie**
- Attendu que M. Alain Héту directeur du service des incendies a participé au congrès annuel les 16,17 et 18 mai 2015 et qu'il a présenté une réclamation laquelle est défrayée par la municipalité de St-Sébastien et Henryville;
- En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Daniel Thimineur , il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise le remboursement de 255.91\$ à M. Alain Héту, comprenant l'hébergement, les repas et le kilométrage.
- 5275-06-2015**  
**Achat de couteaux cylindriques**
- Attendu qu'il y a lieu que la municipalité fasse l'acquisition de deux couteaux cylindriques pour percer des tuyaux d'aqueduc provenant de Réal Huot inc.;
- En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise une dépense de 182.38\$ plus les taxes applicables pour l'acquisition de deux couteaux cylindriques.

**5276-06-2015**  
**Achat d'un**  
**pulvérisateur**

Attendu que l'inspecteur municipal recommande l'acquisition d'un pulvérisateur TCS25-25 gallons « Spot Sprayer » au coût de 350.\$ plus les taxes applicables;

En conséquence sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Daniel Thimineur, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise l'acquisition du pulvérisateur chez JLD-Laguë.

**5277-06-2015**  
**Réparation balcon**  
**Centre**  
**communautaire**

Attendu qu'il y a lieu de faire exécuter l'entretien du balcon du Centre communautaire, lequel s'effrite et devient dangereux à l'approche du camp de jour;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Danielle Charbonneau, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise les dépenses nécessaires à la réparation dudit balcon sous la surveillance de l'inspecteur municipal.

**Dépôt du rapport**  
**de l'inspecteur**  
**municipal**

Le rapport mensuel de l'inspecteur municipal est déposé.

**5278-06-2015**  
**Adoption du**  
**règlement 59-**  
**2006-11**  
**modification zone**  
**202**

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 2 mars 2015 avec dispense de lecture;

Attendu que le 1<sup>er</sup> projet de règlement a été adopté à la séance du 13 avril 2015 sans modification;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité adopte le règlement 59-2006-11 relatif au règlement de zonage.

Règlement 59-2006-11

modifiant le règlement 59-2006 intitulé « Règlement de zonage » concernant les usages autorisés dans la zone 202.

ARTICLE 1 TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'intitule : « Règlement 59-2006-11 modifiant le règlement 59-2006 intitulé "Règlement de zonage" concernant les usages autorisés dans la zone 202 ».

ARTICLE 2 VALIDITÉ DU RÈGLEMENT

Le conseil municipal décrète avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

ARTICLE 3 MODIFICATION DE LA GRILLE DES USAGES

La grille des usages et des normes de la zone 202 est modifiée par l'ajout d'une note particulière cotée « 2 » à la classe d'usage commerciale « E-1 construction, terrassement » comportant le texte suivant : « Limité aux entreprises en construction, pépinières sans culture sur place, commerces de location d'outils, commerces de réparation d'équipements motorisés ». L'article est aussi modifié par l'ajout d'une note particulière cotée « 3 » à la classe d'usage commerciale « E-2 vente en gros, transport » comportant le texte suivant : « Limité aux établissements de vente en gros, postes de taxis et d'ambulances, établissements d'entreposage, établissement de vente de bois de chauffage ».

L'article est aussi modifié en autorisant les classes d'usage public et institutionnel « A-1 services gouvernementaux » et « A-5 sécurité publique, voirie ».

ARTICLE 4 AJOUT D'UN ARTICLE 13.1.1

Un article numéroté 13.1.1 intitulé « Cours d'eau canalisé » est ajouté à la suite de l'article 13.1. Cet article contient le texte suivant :

*« Les cours d'eau ou parties de cours d'eau qui ont été légalement canalisés et fermés ne sont pas assujettis aux mesures relatives à la rive prescrites par la présente section.*

*Toutefois, aucune construction n'est autorisée au-dessus, ou à moins de 5 mètres des cours d'eau canalisés. »*

ARTICLE 5

Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage, à ses amendements et aux plans en faisant partie.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Andrée Clouâtre, mairesse

---

Josée Desrochers, d.g.a. et sec.trésorière

**5279-06-2015  
Adoption du 1<sup>er</sup>  
projet règlement  
de zonage  
59-2006-12 plan  
des zones du  
village**

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 4 mai 2015;

En conséquence, sur la proposition de Francine Grenon appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité adopte le 1<sup>er</sup> projet du règlement 59-2006-12 avec dispense de lecture, modifiant le règlement de zonage par le plan des zones du village.

**5280-06-2015  
Adoption du 1<sup>er</sup>  
projet règlement  
de zonage  
59-2006-13  
zone 525**

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 4 mai 2015;

En conséquence, sur la proposition de Danielle Charbonneau appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité adopte le 1<sup>er</sup> projet du règlement 59-2006-13 avec dispense de lecture, modifiant le règlement de zonage par la zone 525.

**5281-06-2015  
Kit magnétique  
avec logo  
municipal**

Attendu que l'inspecteur municipal aurait besoin, lors de ses déplacements dans la municipalité, d'une affiche magnétique sur son véhicule pouvant l'identifier;

En conséquence sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Daniel Thimineur, il est résolu à l'unanimité que la municipalité fasse l'acquisition d'une affiche magnétique au coût de 91.94\$ excluant les taxes et comprenant le logo de la municipalité par la compagnie APM.

**5282-06-2015  
Destitution et  
nomination  
membre du CCU**

Attendu que l'inspecteur municipal a essayé depuis plus de trois mois de communiquer avec Mme. Nathalie Bornais et qu'elle ne s'est jamais manifestée;

Attendu que la municipalité a le pouvoir de destituer et de nommer un membre du CCU;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyé par Danielle Charbonneau, il est résolu à l'unanimité de destituer Mme. Nathalie Bornais comme membre du CCU et de nommer Mme. Christiane Veilleux en tant que membre du CCU.

**5283-06-2015  
Conception d'une  
carte municipale  
et formation  
inspecteur  
municipal**

Attendu que la municipalité désire obtenir une carte représentative des lots lui appartenant ainsi que l'illustration des limites municipales;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise la dépense pour la conception du grand plan au coût de 64.\$ de la formation de l'inspecteur au coût de 96.\$ plus les taxes applicables, excluant la plastification et l'impression lesquelles seront réalisées par une autre firme.

**5284-06-2015**  
**Formation Loi sur**  
**l'aménagement et**  
**l'urbanisme**

Attendu que l'inspecteur municipal ne participera pas au congrès cette année, et qu'il souhaiterait s'inscrire à la formation sur la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme dispensée par l'Ordre des Urbanistes du Québec;

En conséquence, sur la proposition de Daniel Thimineur appuyée par Valérie Lafond , il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise la dépense au montant de 400.\$ plus les taxes applicables pour cette formation.

**5285-06-2015**  
**Demande de**  
**dérogation**

Attendu que le plan de localisation est déposé pour la demande de dérogation concernant la COOP;

Considérant que ce projet ne portera pas atteinte au voisinage;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Daniel Thimineur, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise la dérogation mineure permettant la construction d'un îlot de distribution de gaz propane à titre de construction accessoire pour l'utilisation actuelle.

**5286-06-2015**  
**Travaux de**  
**réparation**  
**d'égout rue St-**  
**Jean-Baptiste**

Attendu que des travaux de réparation d'égout doivent être exécutés au 801 rue St-Jean-Baptiste et que des prix à l'heure ont été demandés;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Danielle Charbonneau , il est résolu à l'unanimité que la municipalité requiert les services d'André Méthé Transport Inc. pour lesdits travaux au taux horaire de 90.\$ pour le camion 12 roues, 90.\$ pour la pépinière et 60.\$ pour une unité mobile avec outil.

**5287-06-2015**  
**Travaux égout**  
**sanitaire rue**  
**St-Thomas**

Attendu que des travaux de remplacement d'égout sanitaire, sur environ 60 pieds, sont nécessaires sur la rue St-Thomas, suite au bris de l'hiver dernier;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Daniel Thimineur, il est résolu à l'unanimité que la municipalité requiert les services d'André Méthé Transport Inc. pour lesdits travaux au coût total de 10 347.75\$ taxes incluses.

**5288-06-2015**  
**Demande de**  
**branchement**  
**aqueduc et égout**

Attendu qu'une demande a été formulée à l'effet d'effectuer le branchement d'aqueduc et d'égout sur le lot 4777149 rue St-Thomas et ce au frais du propriétaire;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser le branchement tel que demandé et ce au frais du propriétaire.

**5289-06-2015**  
**Station à langer**  
**Chalet des loisirs**

Attendu qu'il y a lieu de faire l'acquisition d'une station à langer pour le chalet des loisirs;

En conséquence, sur la proposition de Francine Grenon appuyée par Daniel Thimineur, il est résolu à l'unanimité que la municipalité fasse l'acquisition d'une station à langer au montant de 370.\$ plus les taxes applicables.

**5290-06-2015**  
**Non-renouvellement**  
**automatique de**  
**l'entente USEP**

Considérant l'entente intermunicipale signée par la corporation municipale du village d'Henryville et la corporation municipale de la Paroisse de Saint-Sébastien relativement à la construction et à l'exploitation par fourniture de services de la part de la corporation municipale du village d'Henryville d'un système commun d'assainissement des eaux usées;

Considérant que ladite entente a une durée de 20 ans (1991 à 2011);

Considérant que l'entente se renouvelle par la suite automatiquement par période successive de 5 ans (2016);

Considérant que l'une des corporations municipales doit informer par courrier recommandé l'autre corporation six (6) mois avant l'expiration de la durée initiale ou de toute autre période de renouvellement;

Considérant que la municipalité d'Henryville tient à aviser la municipalité de Saint-Sébastien qu'elle renouvelle ladite entente pour une période d'un (1) an à la fois;

En conséquence, sur la proposition de Danielle Charbonneau appuyé par Daniel Thimineur, il est résolu à l'unanimité;

Que la municipalité d'Henryville avise la municipalité de Saint-Sébastien qu'elle ne renouvelle pas l'entente pour une durée de cinq (5) ans, mais qu'elle est disposée à renouveler pour une période d'une année à la fois.

**Période de questions** Une question fût posée.

**5291-06-2015**  
**Demande de gratuité tables et chaises**  
Considérant que la municipalité a reçu une demande de M. Muraton, à l'effet que la municipalité lui prête des chaises et des tables et ce, de façon gratuite, pour l'évènement Brocante Moto 13 et 4 juin 2015;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Daniel Thimineur, il est résolu à l'unanimité que la municipalité n'acquiesce pas à la demande.

**5292-06-2015**  
**Don pour la location de tables et chaises**  
Considérant que la municipalité ne fera pas de prêt de tables et de chaises gratuitement pour l'évènement Brocante Moto les 13 et 14 juin 2015;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Daniel Thimineur, il est résolu à l'unanimité que la municipalité fasse un don équivalant au montant de location des dites chaises et tables.

**5293-06-2015**  
**Prêt tables et chaises Fête Nationale**  
Considérant que la municipalité s'attend à recevoir une demande pour le prêt de 14 tables et 200 chaises pour la Fête Nationale le 24 juin 2015;

En conséquence, sur la proposition de Danielle Charbonneau appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise le prêt des tables et des chaises, et ce à titre gratuit.

**5294-06-2015**  
**Levée de la séance**  
Sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Daniel Thimineur, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21:30 hrs.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je, soussignée, Josée Desrochers, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.*

.....  
*Josée Desrochers*

.....  
*Andrée Clouâtre, mairesse*

.....  
*Josée Desrochers, d.g.a. et  
Secrétaire-trésorière adjointe*